

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 28 janvier 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le mardi vingt huit janvier à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 20/01/2020.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2020-06

Présents : 21 votants : 22

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Mireille PROVENT, Messieurs Michel MASSET, Christian LAFOUGERE, Daniel GUIHARD, François COLLADO, Patrick JEANNEY, Jacques DUMAIS, Jean-François VALAY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI (*11 présents*)

Albret Communauté : Madame Paulette LABORDE, Messieurs Francis MALISANI, Jean-Paul DAVID (suppléant de Monsieur Lionel SEMPE), Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LINOSSIER, Alain POLO, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Christophe BESSIERES (*10 présents*)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Sophie CASSAGNE, Messieurs Sylvestre CAZENOVE, Alain MOULUCOU, Pascal MILOLAJEZYK, Robert BETTY

Albret Communauté : Madame Michèle AUTIPOUT, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Jacques LAMBERT, Serge CERE, Jacques FRESQUET

Pouvoirs de vote : (1 pouvoir)

Albret Communauté : (1 pouvoir)

Monsieur Nicolas LACOMBE à Monsieur Robert LINOSSIER (suppléant indisponible).

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Laurence SANS : Secrétaire de direction

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

N° ordre : 2020-06 Création commission d'appel d'offres**1. Commission d'appel d'offres**

Suivant les dispositions du code général des collectivités territoriales et la réglementation applicable à la commande publique, il est proposé de créer une CAO « permanente ».

La CAO est ainsi composée du Président et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires. En revanche, il est proposé de ne pas « rattacher » les suppléants aux titulaires, mais de leur permettre de pourvoir aux suppléances dans l'ordre de la liste.

La liste suivante est présentée :

Titulaires :

- Monsieur Philippe LAGARDE
- Monsieur Francis MALISANI
- Monsieur Pascal LEGENDRE
- Monsieur Christian LAFOUGERE
- Monsieur Jacques DUMAIS

Suppléants :

- Monsieur Michel MASSET
- Monsieur Alain POLO
- Monsieur Daniel GUIHARD
- Monsieur Jean-Louis MOLINIE
- Monsieur Robert LINOSSIER

Il est proposé de procéder par un vote à main levée, sous réserve que les membres l'acceptent à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité:

Article 1 : Décide de procéder par un vote à main levée et de fixer la composition de la CAO comme suit :

Titulaires :

- Monsieur Philippe LAGARDE
- Monsieur Francis MALISANI
- Monsieur Pascal LEGENDRE
- Monsieur Christian LAFOUGERE
- Monsieur Jacques DUMAIS

Suppléants :

- Monsieur Jean-Louis MOLINIE
- Monsieur Michel MASSET
- Monsieur Alain POLO
- Monsieur Daniel GUIHARD
- Monsieur Robert LINOSSIER

Article 2 : Décide de ne pas « rattacher » les suppléants aux titulaires, mais de leur permettre de pourvoir aux suppléances dans l'ordre de la liste.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 03/02/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI